

Notice Permis B

Les Épreuves du Permis

L'Épreuve Théorique Générale (Code)	40 Questions dont 4 en vidéo → Il faut un minimum de 35 bonnes réponses Il est valable 5 ans ou 5 épreuves pratiques
L'Épreuve Pratique	Seront évalués pendant 32 minutes <ul style="list-style-type: none"> - La conduite en et hors agglomération - Un arrêt de précision - Une manœuvre en marche arrière - Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule - Une question en lien avec la sécurité routière - Une question de premier secours → Il faudra un minimum de 20 points pour obtenir le permis de conduire et aucune erreur suscitant l'intervention de IIPCSR ou mettant en danger les usagers.

Évaluation de Départ :

Le/...../.....

ÀH.....

Lieu de rendez-vous :

@ Val-de-vienne@orange.fr

✉ 9, Rue de la Paix 86100 CHÂTELLERAULT

☎ 05.49.93.59.40

✉ 14, Rue de la Poste 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE

☎ 05.49.85.10.13

www.auto-ecole-val-de-vienne. Com

Votre école de conduite répond à vos questions :

- Quelles formations ?
- À quel âge ?
- Combien ça coûte ?
- Quels programmes de formation ?



@ Val-de-vienne@orange.fr

✉ 9, Rue de la Paix 86100 CHÂTELLERAULT

☎ 05.49.93.59.40

Agrément :

Siret : 504872045 00035

✉ 14, Rue de la Poste 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE

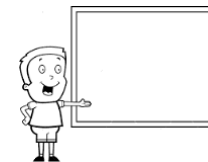
☎ 05.49.85.10.13

Agrément :

Siret : 504872045 00027



La Formation Théorique



La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de sécurité routière.
- Le conducteur : Alcool, drogues, médicaments, fatigue, pressions sociales, pressions des pairs...
- La route : Météo, état de la chaussée...
- Les autres usagers de la route : Usagers vulnérables, les autres catégories de véhicules et leurs spécificités...
- La réglementation générale : chargement, documents obligatoires, assurance...
- Les gestes de premier secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les éléments de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement
-

Plusieurs filières possibles

	AAC (Apprentissage anticipé de la conduite)	CS (Conduite Supervisée)	B (Traditionnel Boîte Manuelle)	B78 (Boîte Automatique)
Âge (Inscription à partir de)	15 Ans	17 Ans	17 Ans	15 Ans (AAC) 17 Ans (Trad)
Formation pratique minimum	20 Heures	20 Heures	20 Heures	13 Heures
Durée du Permis Probatoire	2 Ans	3 Ans	3 Ans	2 Ans (AAC) 3 Ans (Trad)

AAC :

Un rendez-vous préalable
Minimum 1 an et 3000 Km
Minimum 2 RDV Pédagogiques

CS :

Un rendez-vous préalable



La Formation Pratique



Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants (Matrice GDE) :

- Le pourquoi
- Le comment
- Les risques
- Les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève
- Les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail...
- L'auto-évaluation